

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Tangoua Bissanan

Présents : Bernadette Bidaud, Christian Bidaud, Marie-Thérèse Pelissier, Sylvain Morand, Emilienne Morand

Excusés : François Perraudin, Jean-Michel May et Jean-Pierre Guex.

1. Nominations statutaires

Les membres du comité sont reconduits à l'unanimité.

Présidente : Emilienne Morand

Vice-Président : François Perraudin.

Trésorier : Christian Bidaud

Secrétaire : Sylvain Morand.

2. Rapport d'activités

En 2024, une première aide d'environ 7'200 euros a été accordée à l'AFRED (Association des Femmes Engagées pour le Développement) pour la réalisation d'un forage à Siglé. Ce projet, achevé en 2025, a permis d'améliorer l'accès à l'eau pour la communauté.

Emilienne et Sylvain se sont rendus sur place afin de constater la bonne réalisation du forage et de rencontrer les bénéficiaires.

Un mandat a également été confié à Nathalie Kaboré pour assurer le suivi et la supervision de l'utilisation de l'ouvrage.

Ensuite, les femmes de l'association ont exprimé de nouveaux besoins, notamment la construction d'une piscine de maraîchage, l'acquisition de petit matériel de maraîchage ainsi qu'un accompagnement sous forme de formation aux techniques maraîchères.

3. Projets futurs

Une étude est en cours pour définir de nouveaux projets et rechercher les financements nécessaires, avec comme priorité envisagée la réalisation d'un forage au dispensaire de Loronorio.

4. Comptes et rapport des vérificateurs

Comptes 2025 :

Au 31.12.2024 la fortune est de CHF **3236.26**

Les charges s'élèvent à CHF **839.36**, concernant principalement paiement de Nathalie Kaboré pour son suivi ainsi que le financement de la piscine de maraichage et l'achat de matériel au bénéfice de l'AFRED.

Le total des produits s'élève à CHF **1183.-**

Au 31.12.2025 il y a CHF **3579.90** sur le compte de l'Association à la banque Raiffeisen.

Rapport des vérificateurs :

Les comptes ont été contrôlés par Jean-Michel May et Jean-Pierre Guex le 15.04.2026

Ils recommandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'Association Tangoua

Bissanan.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

5. Divers

Une demande d'exonération fiscale a été refusée au mois d'octobre 2025, par manque de roulement (l'association est trop jeune). Une autre demande sera posée à nouveau à l'avenir.

L'option de créer un compte de l'association au Burkina Faso n'est pas envisageable actuellement pour des raisons liées aux règles légales du Burkina Faso.

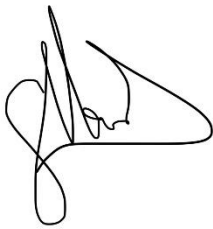
L'assemblée générale est terminée à 18h11 ce jour.

Le Châble, le 18 avril 2026

Pour l'Association Tangoua Bissanan,

Son secrétaire

Sylvain Morand

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.